



BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

Procès-verbal n°2021/03

Réunion du : En visioconférence	6 avril 2021
Présidence :	Albert GEMMRICH
Présents :	Khadidja BETTAHAR, Christophe GEORG, Michel KEFF, Damien KELTZ, Joël MULLER, Gérard SEITZ, Michel SPINDLER, Jacky THIEBAUT, Olivier TURBÉ Michel AUCOURT, Patrick LEIRITZ, Christophe SOLLNER,
Excusés :	Néant
Assistent :	Ali DJEDID, Frédéric VARAIS, Olivier MARTIN, Olivier STUDER, Maxime RINIÉ, Matthieu LOMBARD

1. FINANCES

Olivier TURBÉ présente la situation actuelle du règlement des clubs. 2 556 362,21 € restent à recevoir à la date d'aujourd'hui :

- 420 ordres de prélèvement ont été effectués pour un montant de 1 022 128,39 €
- 13 clubs ont demandé un échéancier de paiement (accepté systématiquement)
- 34 clubs ont demandé spécifiquement à ne pas être prélevés
- Réception d'une pétition d'environ 350 clubs
- 746 clubs ont une dette supérieure à 200 €

Les frais d'engagement en coupes de cette saison ont été recredités sur les comptes des clubs et la mise à jour « au réel » des frais d'arbitrage est en cours. Une cellule d'accompagnement et de recouvrement sera mise en place en lien avec les districts qui sont aussi impactés par la situation pour faire le point club par club. Le pilotage de cette cellule sera effectué par la LGEF. Il est rappelé que le règlement des clubs est essentiel pour pouvoir mettre en place des actions pour l'avenir du football dans le Grand Est. Sans disposer de marges financières, la LGEF ne pourra pas innover et accompagner la reprise.

Un point de la situation est effectué sur les décisions prises par les districts sur les engagements :

- Haute-Marne : annulation de 50 % des montants saison en cours et 100 % saison prochaine
- Moselle : pas de décision prise pour le moment
- Alsace : absence de facturation des frais de communication

Il est rappelé que chaque club a bénéficié d'une aide financière de 10 € pour la prise de licence au cours de la saison.

2. ANS 2021

Frédéric VARAIS présente le dispositif ANS 2021. La campagne a été lancée depuis début mars avec les référents régionaux. Suite à une demande de la fédération, une cellule régionale doit être créée. Cette cellule est coordonnée par Cyrill MARCHALL qui est en lien avec les référents choisis par les districts. Les clubs ont déjà eu l'information via un webinaire réalisé le 25 mars.

Une formation (un rappel de l'utilisation des outils compte Asso et Osiris) aura lieu le mardi 13 avril 2021 de 14h à 16h à destination des salariés / membres de commissions des ligues et districts.

Dans les nouveautés de cette année, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, il y a un volet spécifique pour la relance de l'activité. En parallèle, ont été transmises aux membres les dispositions spécifiques portées par la Région Grand Est.

Date butoir de dépôt des dossiers : 31 mai

3. CLUBS

Le bureau valide le projet de fusion entre le club de FLORANGE FC et de l'AS FLORANCE Ebanche.

Olivier STUDER présente un plan de relance de l'activité. Il se compose de 3 axes :

- ACTIVER : des actions sur le terrain dans les clubs avec les districts en profitant de l'EURO
- COMMUNIQUER : Valoriser l'image du football grâce à des personnalités positives et organiser des webinaires thématiques
- ACCOMPAGNER : poursuivre l'accompagnement des clubs au travers des contacts réguliers effectués par les services et les élus, mettre un plan de formation important dès que possible, accompagner les clubs dans la recherche de financements, mettre à la disposition des clubs des services civiques.

A cela, il est proposé de mettre en place un appel à projets de 400 000 € pour relancer l'activité à destination des clubs par l'apport d'un financement ou d'équipement. Les districts doivent étudier le projet pour se prononcer.

Michel AUCOURT fait état d'un projet de mise en place d'une formation BMF en apprentissage en Alsace dans le cadre de la relance et doit transmettre les éléments à la LGEF puisque la formation professionnelle relève de sa compétence au travers de l'IR2F. Le bureau a pris note de l'intérêt du projet. Olivier STUDER attend les éléments concrets du projet le plus rapidement possible pour en étudier la faisabilité concrète. La réponse pourra être apportée à l'issue de cette étude.

4. ARBITRAGE

Ali DJEDID présente le projet de barème unique des frais d'arbitrage pour la mise en œuvre pour la saison 2021-2022. Il rappelle l'historique et les difficultés rencontrées pour la mise en place d'un barème unique. La base de construction du barème qui est proposé est constituée par le montant annuel global réglé par les clubs à partir des données transmises par le service comptable. L'objectif étant de donner un visuel annuel sur les montants que les clubs vont devoir déboursier en frais d'arbitrage sur une saison. Ce montant fait apparaître une augmentation qui varie en fonction des niveaux, augmentation qui reprend en grande partie les bases de l'harmonisation des frais d'arbitrages sur la LGEF, validée sous le mandat précédent.

Les augmentations étant globales, il est normal qu'elles soient différentes de celle que l'on peut constater en faisant un comparatif sur une distance donnée. La CRA sera donc contrainte de tenir compte de l'enveloppe budgétaire dédiée dans la réalisation des désignations. Les parties s'engagent à réaliser un décompte mensuel des frais d'arbitrage afin d'aider la CRA à tenir ses engagements (maintenir l'enveloppe des frais sous contrôle).

Il est souligné le bénéfice important pour les clubs d'avoir une telle visibilité budgétaire.

Michel KEFF fait part de ses interrogations par rapport à l'augmentation de ces frais. Ali DJEDID le recontactera pour échanger sur le sujet pour un complément d'étude dans la perspective d'une validation ultérieure par le Comité Directeur.

5. COMPETITIONS

Gérard SEITZ présente le projet de compétition de substitution envisagé par la LGEF. Il se veut volontairement souple pour s'adapter aux différentes contraintes :

Jacky THIEBAUT intervient au sujet des compétitions jeunes. La FFF a acté l'arrêt définitif des compétitions 2020-21 et a validé le principe d'aucune relégation et aucune accession. L'impact induit est différent pour des compétitions jeunes générationnelles et pour des compétitions séniors. Il ne sera pas possible de reprendre les mêmes joueurs et de recommencer. A la lecture des championnats et analyse de la présence des clubs, il s'avère que l'impact sera peu conséquent pour les niveaux **R1 et R2**. La très grande majorité des clubs sera en mesure de pouvoir assurer une continuité grâce au travail réalisé et au positionnement générationnel de leurs équipes. **De nombreuses demandes réceptionnées à ce jour concernent le niveau R2 et quelques propositions de clubs envisageant des phases de brassage ou qualificatives.**

Une réflexion doit être menée au niveau **R3** permettant bien souvent aux clubs de districts de pouvoir réaliser un parcours générationnel en intégrant le schéma de compétitions régionales. Après consultation au niveau de la Commission Régionale des Compétitions et différentes réunions avec les représentants des districts, quelques options ont été évoquées mais rien n'a été décidé à ce jour. Une réunion avec les clubs de jeunes du Grand Est aura lieu le 15 avril à 18h30 en visioconférence.

Gérard SEITZ informe les membres du bureau de la création d'un groupe de travail « projet compétitions 2021-2024 » afin de travailler sur la pyramide des compétitions.

6. REGLEMENTS

Olivier STUDER informe les membres du bureau de quelques modifications adoptées par l'assemblée fédérale sur lesquelles la LGEF devra se positionner :

- Possibilité ou non de donner un pouvoir à un autre club lors d'une AG dématérialisée
- Possibilité de délégation au Comité Directeur par l'Assemblée Générale d'adopter et de modifier certains textes
- Fixer les dates pour la transmission des projets de groupement (1^{er} mai actuellement)
- La possibilité de recourir à la visioconférence dans le domaine règlementaire et disciplinaire.

Procès-verbal validé le 18/04/2021 par voie électronique.

Michel SPINDLER,

Secrétaire général

Albert GEMMICH,

Président